

# Accréditation Jeunesse

# Erasmus+

**NOUVEAU : Un appel « Accréditation Erasmus+ Jeunesse » est lancé dans le cadre du futur programme 2021-2027**

**Quels avantages à obtenir une accréditation ?**

L'accréditation donnera un accès simplifié aux possibilités de financement de l'Action 1 du futur programme (2021-2027).

**Comment obtenir une accréditation ?**

Les organisations candidates devront définir leurs objectifs et leur plan d'action à plus long terme, l'impact attendu des activités menées dans le cadre du programme ainsi que leur approche en matière de gestion de projets. A noter qu'une expérience préalable dans le programme Erasmus+ (2014-2020) n'est pas requise.

**Quand déposer une demande d'accréditation ?**

Dès la mise en ligne du formulaire de candidature (dans les 2 prochaines semaines) et jusqu'au 31/12/21. Il s'agira d'un processus permanent de dépôt et d'évaluation des demandes pendant cette période.

## En savoir plus

Téléchargez ici l'appel à propositions ([Accréditation Action 1 – Règles de mise en oeuvre](#)) et les règles de mise en œuvre et les standards de qualité ([Erasmus-youth-quality-standards\\_en](#)). D'autres documents et informations suivront.

## A noter

La Commission européenne n'est pas liée juridiquement par cet appel puisque le programme 2021-2027 n'est pas voté. Cet appel est toutefois publié pour permettre aux bénéficiaires potentiels de présenter leurs demandes de subventions dès que la base juridique aura été adoptée.